



Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e), Docteur :

exerçant en qualité de

- Médecin généraliste
- Médecin du sport
- Médecin diplômé de médecine subaquatique/
Hyperbare
- Autres (précisez):

Certifie avoir examiné ce jour :

- Nom
- Prénom
- Date de Naissance: / /

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique de :

- La plongée en scaphandre
- L'Apnée loisir
- L'Apnée en compétition

Nombre de case(s) cochée(s)(obligatoire) :

Informations particulières sur la pratique :

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Fait à :

Date :

Signature et cachet :

Informations supplémentaires :

- La plongée subaquatique avec scaphandre ou en apnée nécessite un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) renouvelé chaque année, indépendamment de la profondeur ou du lieu de pratique.
- Il est recommandé de consulter de nouveau un médecin en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, afin de garantir la validité du certificat.
- Suivi post-accident : En cas d'incident ou d'accident de plongée, une nouvelle consultation médicale est recommandée avant la reprise de l'activité, pour évaluer l'aptitude à replonger en toute sécurité.

